



EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 24 mai 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Gilbert MENUT, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, M. Jean-Pierre DUBOIS, Mme Janine BESSIS, M. Jean-Pierre GILLOT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, Mme Françoise MANSAT, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Louis LAURENT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Paul LECHAPT, M. Stéphan CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, M. Gaston FOUCHERES, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, Mme Christine DURNERIN, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, Mme Lê Chinh AVENA, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Nicole MOSSON, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Bernard OBRIOT, M. Jacques PILLIEN, M. Paul ROIZOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Jean-François DODET, M. Norbert CHEVIGNY, Mme Christiane COLOMBET.

Membres absents :

M. François BRIOT, M. Jean-Marc NUDANT, M. Philippe BELLEVILLE., M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG, M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE, M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Jean-Pierre DUBOIS, M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Hélène ROY, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Paul ROIZOT, M. Jean PERRIN pouvoir à M. François NOWOTNY, Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Alain MILLOT pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY, Mme Claude-Anne DARCIAUX pouvoir à Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY pouvoir à M. Nicolas BOURNY, M. Christian PARIS pouvoir à M. Gilbert MENUT.

**OBJET : HABITAT ET LOGEMENT - Affaires foncières - Convention SAFER / Communauté de l'agglomération dijonnaise - Sortie de réserve foncière**

Dans le cadre de la convention avec la SAFER, la Communauté de l'agglomération dijonnaise a accepté en 1994 le préfinancement de l'acquisition par la SAFER, de diverses parcelles de terrain d'une superficie totale de 44 ha 17 a 60 ca, situées sur les territoires des communes d'Orgeux et Varois-et-Chaignot.

La SAFER est ainsi propriétaire, d'une parcelle située sur la commune de Varois-et-Chaignot, cadastrée section ZK n° 52 de 3 340 m<sup>2</sup>, concernée par le projet d'aménagement d'une zone d'activité économique réalisée par la Communauté de communes de la Plaine des Tilles. C'est pourquoi la SAFER sollicite l'accord du Grand Dijon pour la sortie de réserve foncière de cette parcelle.

La valeur de sortie foncière du terrain sera de 0,534 €/m<sup>2</sup>, soit 1 784,81 €, lequel prix est conforme au montant du préfinancement effectué par la Communauté en 1994.

Conformément à l'article 3 de la convention précitée, l'aliénation de tout ou partie d'immeubles mis en réserve est subordonnée à l'accord de la Communauté.

Il est proposé de réserver une suite favorable à cette demande.

Vu l'avis de la commission,

**LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE**

- **d'autoriser** la SAFER à sortir de réserve foncière la parcelle de terrain située sur la commune de Varois-et-Chaignot, d'une superficie de 3 340 m<sup>2</sup>, cadastrée lieu-dit "Pièce Robin", section ZK n° 52 ;
- **d'accepter** la cession par la SAFER à la Communauté de communes de la Plaine des Tilles ;
- **de dire** que la SAFER remboursera à la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise la somme de 1 784,81 € correspondant au montant du préfinancement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, toutes conventions à intervenir en vue de régulariser cette affaire.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Publié le **30 MAI 2007**  
Déposé en Préfecture le

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**- 1 JUIN 2007**

